

Capture et Séquestration du CO₂ C.S.C.

Pour «verdir» son image VEOLIA veut expérimenter la technologie de la Capture et Séquestration de ce gaz dans les aquifères salins en Seine et Marne, à Claye-Souilly, sur le site de la plus importante décharge de France de déchets ultimes REP VEOLIA.

Une expérimentation de cette technologie par TOTAL vient de démarrer le 11 janvier dernier dans un réservoir de gaz naturel en fin d'exploitation à Jurançon près de Lacq (64). Un collectif d'associations, nationales et internationales* s'oppose à ce projet de CSC, nous sommes solidaires de ce collectif pour les raisons suivantes :

- *Le rapport parlementaire Bataille a demandé un rééquilibrage des politiques publiques de recherche sur cette technique.*
- *La presse, y compris scientifique, se fait écho des très grandes incertitudes, des risques et de l'inutilité publique de cette technique (voir article Sciences et Vie de mars 2009). L'INERIS (contrairement au BRGM qui est partie prenante et vend ses services sur le CSC) demande que l'on étudie de façon plus approfondie les risques de la technique avant toute mise en œuvre.*

LA CSC EST DANGEREUSE : les scientifiques ne peuvent pas garantir un stockage sûr et permanent du CO₂, gaz lourd, «asphyxiant à plus de 5% de volume dans l'air» et inodore, donc indétectable.

A CLAYE-SOUILLY, le puits d'injection serait situé au milieu des habitations et des champs de Brie dans les aquifères salins du Bassin Parisien (eaux salées situées à environ 1500 m de profondeur).

L'injection de CO₂ sous forte pression serait susceptible d'engendrer :

- une acidification des terres de Brie liée à des remontées du CO₂ par les micro-fissures des terrains
- l'acidification pouvant dissoudre plus rapidement les roches et minéraux environnants, risquant d'accélérer un relargage des impuretés contenues dans les gaz accessoires accompagnant le CO₂ (métaux lourds et toxiques) vers les eaux souterraines avec des conséquences sanitaires et environnementales non évaluées à ce jour.
- des désordres sismiques.

LA CSC EST ENERGIVORE ET POLLUANTE : elle consomme de 10 à 40% de la capacité d'une centrale électrique et produit 40% de CO₂ supplémentaire.

LA CSC EST INUTILE : selon l'Agence Internationale de l'Energie, les réservoirs de stockage étant insuffisants sur la planète, c'est de l'ordre de 6 à 7% des émissions de CO₂ que l'on pourrait éviter par la CSC.

LA CSC EST TARDIVE : elle ne sera pas opérationnelle avant 2030, or, il faut réduire nos émissions de gaz à effet de serre dès 2015.

LA CSC EST FONDEE SUR UN MENSONGE : elle ne réduit pas les émissions de CO₂, elle dissimule le gaz comme la poussière sous le tapis, d'où il fuira tôt ou tard.

LA CSC EST ILLEGALE : en l'absence actuelle de cadre juridique, aucune loi ne l'autorise. Les politiques locaux ne veulent pas entendre les inquiétudes des riverains sur le sujet.

LA CSC EST COUTEUSE : Elle est subventionnée par des millions de fonds publics qui seraient plus utiles dans l'amélioration des énergies renouvelables non polluantes.

LA CSC NE PROFITE QU'AUX MULTINATIONALES, qui, par la vente des brevets, continueront à fournir en combustibles fossiles polluants les pays qui ne feront pas l'effort de passer aux énergies renouvelables.

Pour ne pas léguer aux générations futures des dettes et des pollutions,

REFUSONS LA CSC

Et utilisons, tout de suite, les énergies propres et renouvelables déjà disponibles.

* ASE- Association Santé-Environnement Bassin de Lacq ,CJE - Coteaux de Jurançon Environnement, SEPANSO-Béarn , Fédération SEPANSO, FNE -France Nature Environnement, Les Amis de la Terre, RAC - Réseau Action Climat,CLER – Comité de Liaison des Energies Renouvelables, Aquitaine Alternatives.